



**ENGAGEMENT QUANT À L'ADMISSION AUX HUIS CLOS
DES MÉDIAS À LA COUR SUPRÊME DU CANADA (CSC)**

[Intitulé de la cause]

N° de dossier : [XXXXXX]

Engagement que doivent signer les représentants des médias préalablement à leur admission au huis clos qui se tiendra le [DATE] relativement à l'appel (ou aux appels) susmentionné(s).

Je reconnais, comme condition préalable à mon admission au huis clos, avoir pris connaissance du présent document, consentir aux engagements qui y sont énoncés et m'engager à m'y conformer.

- (1) Je ne divulguerai à personne le jugement ou son contenu, tant que la CSC n'aura pas rendu le jugement public en le publiant sur son site Web ou autrement;
- (2) Je resterai dans la pièce où se déroulera le huis clos jusqu'à ce que la CSC rende le jugement public;
- (3) J'ai remis à un employé de la CSC pour toute la durée du huis clos tous les téléphones et autres appareils de communication électronique en ma possession;
- (4) Je reconnais que le présent engagement constitue un contrat.

Rappel aux représentants des médias : le conseiller juridique principal et le conseiller juridique ne sont pas des porte-paroles de la CSC et tous leurs commentaires, sans exception, sont faits sous le couvert de la confidentialité, uniquement à titre informatif, et ne doivent pas leur être attribués.

**Nom (en lettres
moulées) :**

Signature :

Organisation :

Adresse :
